



# COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

Paris, le 23/10/2019

## **Problème du choix des internes en Ile de France : Mme la Ministre s'agace et se trompe**

L'Agence régionale de santé (ARS) a dû trouver un prétexte administratif pour invalider la procédure de choix de stages hospitaliers des internes de médecine générale d'Ile de France, et contraindre plusieurs centaines d'internes à refaire ce choix. Il s'agit à quelques jours de la prise de fonctions de novembre et pendant une période de vacances scolaires, d'une décision lourde entraînant un fort mécontentement.

Il s'agit plus prosaïquement de corriger les erreurs commises sous la supervision de l'ARS dans la détermination du choix des postes, ayant abouti au fait que plusieurs services de pédiatrie de la périphérie parisienne se trouvent sans interne de médecine générale, dès novembre, handicapant gravement leur fonctionnement.

La ministre a résumé cela de manière simpliste et erronée, en accusant « les enseignants de médecine générale » d'être responsables de la répartition des internes dans Paris, en délaissant les services de périphérie.

Au-delà de l'aspect stigmatisant de ces propos, se pose la question de la connaissance de la réglementation par la ministre. La Commission d'évaluation des besoins de formation qui réunit, sous l'autorité des Doyens, les responsables de l'ARS, les responsables des Coordinations de Gériatrie, de Gynécologie, de Médecine générale, de Médecine interne, de Pédiatrie, des Urgences, les Syndicats d'étudiants, l'APHP, la Fédération des hôpitaux de France, l'URPS... donne un avis au directeur général de l'agence régionale de santé sur le nombre minimum de postes à ouvrir, chaque semestre, pour chacune des phases mentionnées à l'article R. 632-20 du code de l'éducation par spécialité pour les étudiants.

La coordination de médecine générale d'Ile de France avait averti l'ARS dès septembre dernier que l'importance du nombre de postes à ouvrir nécessitait un fléchage des étudiants. L'ARS a non seulement pris la responsabilité de négliger cette alerte au motif que cela n'était pas acceptable juridiquement. Le résultat était attendu, les internes se sont groupés sur les postes les plus proches géographiquement, délaissant complètement les postes les plus éloignés.

Dans ce contexte, l'agacement exprimé par Madame la ministre dans les médias devrait la conduire à mieux se renseigner avant d'accuser de manière infondée les enseignants de médecine générale d'Ile de France qui n'ont cessé d'aider l'ARS à accomplir ses tâches et à collaborer avec l'administration du ministère. Nous restons à disposition de Madame la ministre pour l'aider à éclaircir cette situation, et pour continuer à travailler de manière constructive à la formation des médecins généralistes indispensables dans nos territoires.

---

**Collège National des Généralistes Enseignants**

155 rue de Charonne 75011 PARIS

Tel : 01 75 62 22 90- Fax : 01 75 62 22 89 - [cngc@cngc.fr](mailto:cnge@cngc.fr) - [www.cngc.fr](http://www.cngc.fr)